Fiche d'Instructions

DECHARGEMENT DES CITERNES

ACO sécurité

Objet

Cette instruction a pour but de définir les consignes de sécurité spécifiques au déchargement des citernes (en corrélation avec la SEC.INS.FAB.008).
Elle complète les consignes du protocole de chargement/déchargement (SEC.ENR.DTI.013).

Responsabilités

Personnel d'ACO habilité à recevoir les transporteurs (EA)
Chauffeurs missionnés par l'entreprise de transport (ET).

Description

AGREGATS ET RÉSINE OBLIGATION DE :

- ☐ *Prendre connaissance des consignes de sécurité avant toute opération et signer le document de prise en compte de ces consignes (SEC.ENR.FAB.005)*
- ☐ *Consulter le document d'analyse des risques (SEC.INS.FAB.014)*
- ☐ *Présenter les documents de route et de livraison*
- ☐ *Suivre les consignes indiquées sur les silos*
- ☐ *Se placer à l'emplacement indiqué et prévu à cet effet*
- ☐ *Porter impérativement les EPI requis et fournis par l'ET (casque + lunettes + bouchons d'oreille + gants + chaussures de sécurité + vêtements couvrants)*
- ☐ *S'assurer du bon état des tuyaux de dépotage*
- ☐ *Brancher le tuyau sur la cuve ou silo indiqué par le représentant de L'EA*
- ☐ *Utiliser votre propre pompe ou compresseur*
- ☐ *Surveiller l'opération de dépotage pendant toute sa durée*
- ☐ *Respecter la propreté du site*

POUR LES AGRÉGATS OBLIGATION DE :

- ☐ *Mettre les patins de protection sous les béquilles*
- ☐ *Respecter la pression maxi de dépotage : 0.8 bar*
- ☐ *Dégazer par la vanne prévue à cet effet*

POUR LA RÉSINE OBLIGATION DE :

- ☐ *Présenter le document d'enregistrement de la nature de la marchandise (code UN et ADR)*
- ☐ *Brancher avec le câble de terre la citerne à la prise de terre*
- ☐ *Respecter la pression maxi de dépotage : 0.5 bar*
- ☐ *Ouvrir la vanne de l'EA seulement après branchement du tuyau (description utilisation armoire de dépotage par le responsable de l'EA) :*

- *Lorsque la cuve est presque pleine, un premier niveau d'alerte (bouton rouge clignotant + sonnerie) prévient qu'il faut stopper le déchargement. Un second niveau d'alerte ferme automatiquement la vanne.*
- *Dès le premier niveau d'alerte enclenché, arrêter la pompe et fermer la vanne du camion, prévenir immédiatement la personne de l'EA responsable du déchargement.*

☐ *Fermer la vanne de l'EA avant débranchement du tuyau.*

AGREGATS ET RÉSINE INTERDICTION DE :

☐ *Se connecter à un silo et de commencer le dépotage sans en avoir eu l'autorisation*
☐ *Décompresser par la vanne de déchargement*
☐ *Monter sur la citerne surélevée*
☐ *Taper sur la citerne avec un marteau*
☐ *Dépasser la pression maxi de dépotage*
☐ *Nettoyer la citerne dans l'enceinte de l'usine*
☐ *Fumer sur le site*